

**Groupement d'Intérêt Public  
ID 77**

**Conseil d'administration du GIP du 12 mars 2024**

**Délibération N° CA-2024/03/12 - 1**

Etaient présents : 5

Etaient excusés : 14

Recensement des pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Sylvie ROGNON

Objet : Examen du Compte de gestion 2023 proposé par le Payeur départemental et approbation du Compte administratif 2023

**Exposé des motifs** :

Par délibération du 5 décembre 2022, le conseil d'administration du GIP ID77 a approuvé son budget primitif pour l'année 2023 s'établissant respectivement à 2000 € en dépenses et en recettes, concernant exclusivement la section de fonctionnement.

Par délibération du 27 mars 2023, le Conseil d'administration a approuvé le report du résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2022 sur le budget fonctionnement 2023, et le budget supplémentaire 2023, portant le budget de fonctionnement du GIP à 2663,40 € respectivement en dépenses et en recettes.

Toutes les factures prévues au budget 2023 n'ont pas été mandatées en 2023 et seront présentées en 2024 (facture AGEDI pour le passage en version Web des logiciels et création d'un deuxième profil utilisateur).

Aussi, il est proposé de clôturer le budget 2023, d'examiner le compte de gestion 2023 proposé par Madame le Payeur départemental et d'approuver le compte administratif 2023 du GIP ID77.

**Le Conseil d'administration d'ID 77**

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public «ID 77» adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018, son avenant n°1 approuvé par son assemblée générale du 14 décembre 2020, son avenant n°2 approuvé par son assemblée générale du 16 juin 2022 et son avenant n° 3 approuvé par son assemblée générale du 18 avril 2023;

Date de transmission de l'acte: 05/04/2024

Date de reception de l'AR: 05/04/2024

077-130025703-CA202403121BIS-DE  
A G E D I

Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI n°16 en date du 05 mars 2021 portant approbation de la convention constitutive du GIP ID77 et de son avenant n°1 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°40 en date du 05 septembre 2022 portant modification par avenant n°2 de la convention constitutive du GIP ID77 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023/DRCL/BLI n° 23 en date du 23 août 2023 portant modification par avenant n° 3 de la convention constitutive du GIP ID77 ;

Vu l'instruction comptable M52 ;

Vu le compte de gestion établi pour l'exercice 2023 par Madame le Payeur départemental ;

### DÉCIDE

Article 1 : d'admettre les écritures de Madame le Payeur départemental au titre de la gestion 2023 pour le budget du GIP ID77 2023, conformément au compte de gestion joint en annexe 1 de la présente délibération,

Article 2 : de donner acte à Madame le Payeur départemental que le compte de gestion 2023 n'appelle pas d'observation particulière,

Article 3 : d'approuver le compte administratif du GIP ID pour l'exercice 2023 tel que joint en annexe 2 à la présente délibération.

-----  
Nombre de votants : 8

Vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Vincent PAUL-PETIT  
Président d'ID 77

Sylvie ROGNON  
Secrétaire de séance